

Date de convocation

15/09//2025

Date d'envoi

19/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 octobre à 17 h 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente en exercice.

Nombre de membres

En exercice : 09

Présents : 07

Absents : 02

Pouvoirs : 01

Votants : 08

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Mesdames Sophie BORÉ et Claire CARTIER.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET, Claudine PINGUET et Alda ROUMAGNOU.
Monsieur Louis-Marie COLLINET

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Bertrand RITOURET et Madame Lyn FAIPOUX

Excusé(s), avait(ent) donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET,

Assistait également à la réunion :

Monsieur Raphaël SIMAR Directeur Général des Services de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Sophie BORÉ

~~~~~

**DEL N° 06-10-2025/01 SOUSCRIPTION AUX SERVICES DU GIP RECIA (E-ADMINISTRATION ET DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 relative à la dématérialisation des procédures et à leur sécurité,

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive approuvée par l'arrêté préfectoral,

VU l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

VU la délibération de ce jour, portant adhésion du CCAS au GIP RECIA,

VU la convention de déploiement des services d'E-Administration sOlaere,

VU la convention relative à la mise en œuvre de la prestation de service Délégué à la protection des données mutualisé (DPO),

CONSIDÉRANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDÉRANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

CONSIDÉRANT que toute modification de la convention relative aux services souscrits fera l'objet d'avenants,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

**APPROUVE** les termes de la convention de déploiement des services d'E-Administration sOlaere, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,

**APPROUVE** les termes de la convention relative à la mise en œuvre de la prestation de service Délégué à la protection des données mutualisé (DPO), formule intégrale, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,

**PREND** acte du montant des contributions relatives aux services souscrits ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le PRÉSIDENT à inscrire ces dépenses afférentes au budget du CCAS en section de fonctionnement.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de la présente délibération et **L'AUTORISE** à signer tous les documents afférents (conventions, avenants, ...).

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,  
Sophie BORÉ



Pour Le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,  
Christine MÉNORET



Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **15 OCT. 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le :

**15 OCT. 2025**